



Partager des vélos électriques

27/03/22

Notre association travaille à promouvoir l'écomobilité en périphérie de Bourg-en-Bresse. Nous avons récemment publié une note sur l'[autopartage entre particuliers](#) en zone peu dense et nous nous intéressons maintenant au partage des vélos à assistance électrique entre les habitants d'un village situé à 13 km de la ville centre.

L'autopartage se pratique déjà au village. L'emprunteur d'une voiture rembourse au propriétaire un forfait de 30 cts/km, carburant inclus. C'est un peu moins que les 33 cts considérés comme le coût moyen de la voiture française par [ADETEC](#) (hors autoroute et stationnement). Pour un aller-retour en ville, cela représente environ 8 €, une somme qui étonne ceux qui ne pensent qu'au prix du carburant, mais que les emprunteurs paient volontiers car l'autopartage est utilisé comme un dépannage très occasionnel.

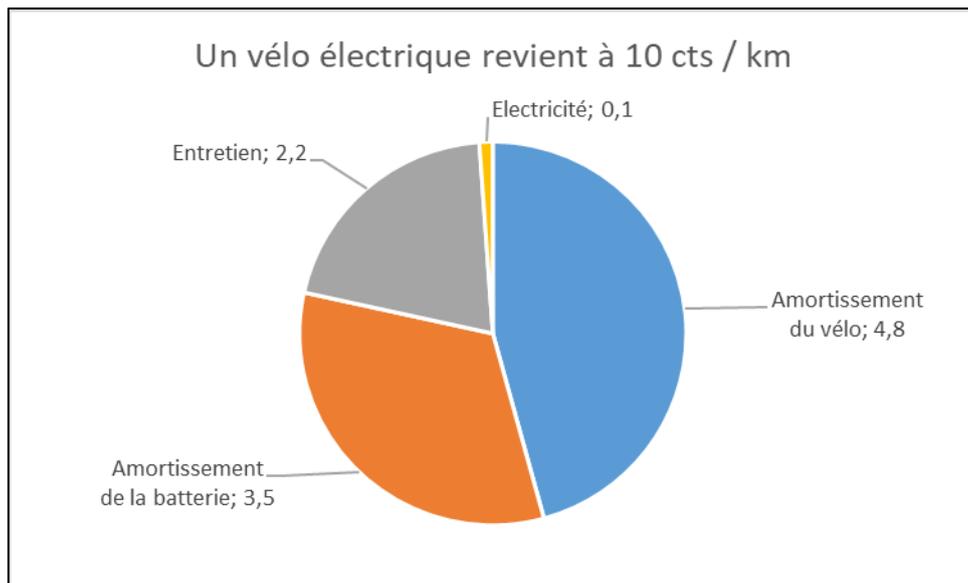
Le covoiturage se pratique également au village. Le passager laisse 2 € dans la voiture du conducteur pour un aller-retour vers la ville centre. Cela représente 7,5 cts/km, soit à peu près le tarif suggéré par Blablacar. Cela correspond également au coût moyen d'une place de voiture (33 cts divisé par 4).

À plusieurs reprises, des particuliers ont prêté gratuitement leur vélo électrique et la question se pose d'amplifier cette pratique, ce qui implique de fixer un remboursement forfaitaire, mais à quel niveau ? Une petite recherche sur Internet donne les résultats suivants :

- Un vélo électrique neuf s'achetait en moyenne 2079 € en 2020¹
- Le remplacement d'une batterie coûte entre 300 et 500 € - retenons 400
- Estimons la durée de vie du vélo à 15 ans
- La durée de vie moyenne de la batterie est de 5 ans et cette durée est indépendante du kilométrage
- Estimons l'entretien à 50 € / an
- La consommation d'électricité est de 0,7 kWh/100 km, soit 0,1 ct/km
- Un vélo électrique parcourt 2314 km par an en moyenne².

Sur la base de ces éléments, le coût moyen de l'usage du vélo s'estime à 10 cts / km (voir graphique ci-après). On se situe donc au tiers du coût d'une auto-solo mais au-dessus du forfait covoiturage. C'est surprenant mais ça s'explique parce que les voitures font beaucoup plus de kilomètres (13 000 / an en moyenne). Si le vélo roule beaucoup, par exemple 3000 km/an, son coût chute à 7,5 cts/km et il fait jeu égal avec le covoiturage, mais alors il n'est pas souvent disponible pour du vélopportage.

Pour le moment, le forfait d'emprunt d'un vélo à assistance électrique a été fixé à 7,5 cts/km, soit 2 € pour un aller-retour vers la ville centre, c'est-à-dire le même montant que le forfait covoiturage.



Merci à Bruno Cordier ([ADETEC](#)) pour ses commentaires précieux sur la première version de ce texte

¹ Observatoire du cycle – 2020 ([lien](#))

² D'après Ademe (2016) Étude d'évaluation sur les services vélos